

Consultation fédérale sur la lutte contre les prêts à conditions abusives

Consultation sur la diminution du taux d'intérêt criminel prévu dans le Code criminel du Canada, qui s'applique entre autres par les sociétés de prêt sur salaire.

Soumission

Ottawa – 07 octobre 2022

Déjà 15 ans de trop à tolérer la prolifération des prêts à conditions abusives dans nos communautés !



Le Centre d'éducation financière EBO est établi dans le quartier de Vanier pour presque la totalité de son existence qui remonte à 1979. On fut donc aux premières loges, ces 15 dernières années, pour voir l'impact destructeur qu'ont eu, et que continuent d'avoir les frais exorbitants et inacceptables chargés (légalement !) par les sociétés de prêt sur salaire sur la santé financière des personnes et familles socialement et économiquement vulnérables au sein de sa clientèle, dont une partie vit au milieu de ce qui a été la plus forte concentration de sociétés

de prêts sur salaire dans le quartier Vanier de la Ville d'Ottawa... Les pages suivantes témoignent du besoin pour nos gouvernements de mettre fin une fois pour toutes aux abus financiers dont sont victimes aujourd'hui encore trop une tranche significative de la population à faible revenu ou à revenu modeste. Et ça commence par remonter à la source du problème...

NOTRE RECOMMANDATION – Que le **taux effectif criminel** et fixe de 60 %, qui équivaut à un **taux nominal d'environ 47%**, soit remplacé par un **Taux nominal et de base de 30 % + Taux cible de la Banque du Canada** pour refléter les conditions du marché. Voyez pourquoi dans les pages qui suivent...

DES STATISTIQUES QUI NE MENTENT PAS

On est parti du « far-west »... et pour arriver où aujourd'hui ?

La pandémie a accentué la précarité financière dans laquelle un grand nombre d'individus et de familles se retrouvaient... avant la pandémie. Et c'est une population déjà vulnérable qui a dû faire face aux plus grands défis financiers. Pour celle-ci, le stress financier a augmenté en flèche ! Et pourtant...

En effet, selon une étude réalisée au cours de cette période, on a pu compter pas moins de 16 sociétés de prêts sur salaire à Vanier, soit un prêteur pour chaque 1 000 citoyens, dont la moitié à moins d'un kilomètre l'un de l'autre sur l'artère principale du quartier ! De fait, à un certain moment 1 commerce sur 3 sur un segment de cette artère était un prêteur sur salaire ! C'était 16x la moyenne provinciale... et 24x la moyenne nationale !

Heureusement, la situation s'est améliorée depuis car on y compte aujourd'hui un nombre beaucoup plus restreint de prêteurs sur salaire grâce à des réglementations plus restrictives. Est-ce une amélioration ? Oui. Mais au-delà des statistiques, il y a encore...

DES HISTOIRES QUI SE RÉPÈTENT

On se retrouve encore avec trop emprunteurs qui s'enlisent...

Selon nous au Centre d'éducation financière EBO, cette consultation était plus que due ! Car en effet, l'urgence d'éliminer les conditions abusives que peuvent encore imposer bon nombre de prêteurs n'aura jamais été aussi grande !

Plusieurs facteurs entrent en jeu lorsqu'il est question de définir la vulnérabilité financière et la capacité de résilience financière qui en découle. Certains facteurs sont à l'échelle personnelle et familiale, pendant que d'autres sont d'ordre sociétal. Mais d'autres sont d'ordre systémique, comme le taux d'intérêt effectif maximal sous le code criminel canadien ; et maintenir le statu quo n'est pas une option à envisager pour éviter que les histoires se répètent !

À la sortie graduelle de la pandémie où bon nombre de canadiens et canadiennes économiquement vulnérables ont pu bénéficier d'aide financière d'urgence, les statistiques démontrent que le taux d'endettement et le niveau de précarité financière de cette population est de nouveau à la hausse. Exacerbée par la flambée d'inflation que le pays connaît, leur condition budgétaire risque d'empirer avant d'espérer s'améliorer !

Le Centre EBO voit une opportunité unique pour ce gouvernement d'agir et démontrer son désir d'améliorer le bien-être financier des plus vulnérables dans notre société !

AVANCER... PAR EN ARRIÈRE !

Un besoin dont on n'a pas besoin... sous la forme actuelle !

Le Parlement fédéral a modifié il y a près de 40 ans le Code criminel concernant le taux d'intérêt criminel, établissant le taux maximum effectif à 60 % annualisé. Voyant leur marge de profit diminuer à la suite des nombreuses réformes de la réglementation provinciale les régissant, ce n'était qu'une question de temps avant que les prêteurs sur salaire se tournent vers les prêts à versement !

Et rapidement une de ces grandes compagnies a opté de charger le maximum « permis » sous la loi, comme le prouve cette capture d'écran il y a plusieurs années sur leur site web :

The screenshot shows a loan calculator interface with two main options: "Get a Cash Advance Loan" and "Get an Installment Loan". Below these is a description: "A MoneyMart Installment Loan is money you borrow and pay back in several payments (or installments) over time." The calculator is set to "Ontario" (step 1), a loan amount of "\$15000" (step 2), and a term of "60 Months" (step 3). The APR is displayed as "APR : 59.90%", which is circled in red and pointed to by a yellow arrow. At the bottom, a summary table shows the loan amount, number of payments, and monthly payment.

LOAN AMOUNT	PAYMENTS	MONTHLY PAYMENT
\$15000.00	60	\$791.32

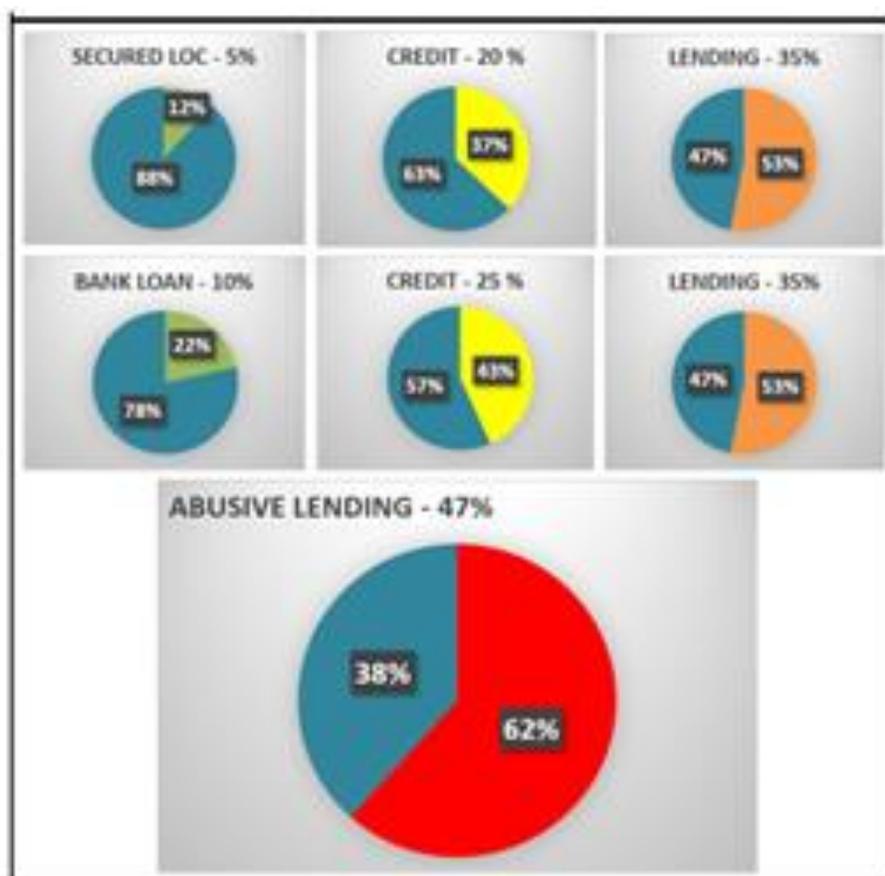
Le taux maximum est de 60 % ? On va alors charger le max permis, soit 59,9 % !!! Mais c'était sans savoir que le taux criminel est un taux effectif, et non pas un taux nominal (APR) ! De fait, le taux nominal annuel maximal permis par la loi est de plus 47 % et ce prêteur a dû faire marche arrière ! Et la différence entre un taux effectif et un taux nominal explique pourquoi ce type de prêteur charge presque sans exception un taux nominal abusif de 47 % (près de 60 % effectif) aux consommateurs à travers le pays.

Pour mettre les choses en perspective, nous avons préparé le tableau comparatif suivant pour montrer les frais d'intérêt sur un prêt maximum de 15 000 \$ a un terme de 5 ans.

Vous noterez que le prêt de 15 000 \$ à 47 % sur 5 ans coûte 24 000 \$ d'intérêt pour un total qui frise 40 000 \$! De fait, les frais d'intérêt pour un tel prêt représentent 62 % du coût d'emprunt ! On est loin du 12 à 22 % en frais d'intérêt de la marge de crédit ou du prêt bancaire par rapport au coût total d'emprunt.

INITIAL LOAN 15 000 \$

TYPE of LOAN	TOTAL COST	MONTHLY PAYMENT	NOMINAL INTEREST RATE	TERM	INTEREST COST	INTEREST %	CAPITAL %
SECURED LOC - 5%	16 984 \$	283 \$	5,2%	5 YRS	1 984 \$	12%	88%
BANK LOAN - 10%	19 123 \$	319 \$	10,0%	5 YRS	4 123 \$	22%	78%
CREDIT - 20 %	23 845 \$	397 \$	20,0%	5 YRS	8 845 \$	37%	63%
CREDIT - 25 %	26 416 \$	440 \$	25,0%	5 YRS	11 416 \$	43%	57%
LENDING - 30%	29 118 \$	485 \$	30,0%	5 YRS	14 118 \$	48%	52%
LENDING - 35%	31 941 \$	532 \$	35,0%	5 YRS	16 941 \$	53%	47%
ABUSIVE LENDING	39 155 \$	653 \$	47,0%	5 YRS	24 155 \$	62%	38%



ABUSIF... ET AUX FRAIS DU CONSOMMATEUR !

Tous les moyens sont bons pour abuser des personnes vulnérables...

Bon nombre de consommateurs sous pression ne s'arrêteront pas au coût d'emprunt

Donc, le prêteur sur salaire qui a dû se résigner à réduire son taux d'intérêt nominal de 59,9% à 47%, a eu l'idée d'offrir un produit d'assurance-protection associé à leur prêt, et ces frais affichés sont à couper le souffle comme l'indique la capture d'écran de ce tableau :

Installment Loan Terms	
Loan Amount	\$15,000.00
Monthly Payment	\$651.55
Loan Protection Plan	\$227.99
Total Monthly Payment	\$879.54
<hr/>	
Term and Repayment Periods	60 Months, Paid Monthly
Total Cost of Borrowing	\$37,772.40
Total Amount to be Repaid	\$52,772.40
APR	46.9%
Apply Now	Close

Bien que le taux nominal d'intérêt affiché soit de **46,9%** (mais de 58,4% effectif et donc « légal »), le coût total d'emprunt se traduit ici par un taux nominal de 67,75% ! Et ce taux nominal équivaut à un taux effectif, sous le code criminel, de **93,3%** ! Notez que l'assurance-prêt est optionnelle... mais fortement « conseillée » ! Ceci démontre clairement comment les prêteurs à conditions abusives peuvent contourner allègrement et légalement le taux d'intérêt effectif maximum. Raison de plus pour considérer réduire le taux effectif de 60%!

ABUSIF... DANS TOUS LES SENS DU TERME

Il n’y a pas que le coût d’emprunt qui est abusif... il y a aussi le langage !

Bon nombre de consommateurs n’y voient que du feu... Les arguments de vente utilisés sont également « abusifs » quand on connaît le coût. On peut presque parler de publicité trompeuse. Voici des exemples tirés des divers sites web de ces prêteurs pour attirer le consommateur vulnérable dans la trappe d’un prêt assorti de conditions abusives... comment ne pas se sentir au bon endroit? Bref, il n’y a pas que le taux d’intérêt effectif à réduire mais aussi réduire et réglementer leur rhétorique de vente !

*“The whole process from start to finish was **smooth, quick and efficient**.
I would **recommend to anyone** who may need this type of loan. Thank you“*

Money Solutions

Enjoy The Advantages Of Our Personal Loans

Provide everyday Canadians **a path to a better tomorrow**, **today**

We’ve **helped millions** of Canadians just like you **when banks aren’t an option**.
With lending **products to meet your unique needs** we can get you the loan you need
today, **for a better tomorrow**

Affordable payments – payments never go up

Choose between 1 000 and 15 000 \$

Excellent customer rating !

So easy ! Apply in under 10 minutes

Perfect Credit not Needed

You’ll love the simple online application and fast approval

No hidden fees

Flexible repayment option, repay anytime penalty-free

Loan protection plan : **Get peace of mind** in case of job loss or illness
(**breathe easier**, knowing you’re protected for up to 6 months)

When you need a large amount of money quickly, choose an Installment Loan.
Perfect for car or auto repairs, unexpected emergencies or debt consolidation.
For **added peace of mind**, add the **Loan Protection Plan for just pennies a day**.

You can apply online or in-store for an Installment Loan if you:
Once you’re approved for your loan and sign the documents,
you can get your money in just a few minutes.

Get back on track at full speed !

UN EXEMPLE À SUIVRE ?

À première vue, le Québec semble avoir la solution...

Au Québec n'a pas adopté l'esprit des amendements au Code criminel qui requièrent que des règles entourent les prêts sur salaires, et que la province fixe par loi un plafond au coût total d'un prêt. La Loi 134 n'en impose pas. Cependant, la jurisprudence au Québec fixe généralement à 35 % le taux nominal annuel jugé raisonnable.

On sait maintenant que dans le jargon financier, ce taux nominal de 35% appliqué au Québec se traduit en général, sous le Code criminel canadien par un taux d'intérêt annuel effectif de 41,2 %. Ce qui demeure bien en dessous du taux effectif criminel imposé par la loi canadienne de 60%. Voici où ça place le taux imposé par le Québec :

TYPE OF LOAN	NOMINAL RATE (APR)	EFFECTIVE RATE (EAR)	INTEREST RATE (SPREAD)
SECURED LOC - 5%	5,20%	5,33%	0,13%
BANK LOAN - 10%	10,0%	10,5%	0,50%
CREDIT - 20 %	20,0%	21,9%	1,90%
CREDIT - 25 %	25,0%	28,1%	3,10%
LENDING - 30%	30,0%	34,5%	4,50%
LENDING - 35% - Québec	35,0%	41,2%	6,20%
LENDING - 47%	47,0%	58,6%	11,60%
MAX LEGAL RATE - 47,9%	47,9%	60,0%	12,10%

Mais comme le tableau ci-haut l'indique, nous croyons au Centre EBO qu'un taux effectif **fixe** de 41,2 % tel qu'utilisé au Québec demeure à nos yeux quelque peu excessif pour le consommateur car dans l'exemple utilisé plus tôt, les frais d'intérêt excède le capital emprunté. Ce qui dans les faits veut dire que le consommateur doit rembourser le double du montant emprunté. C'est une ligne qui ne devrait pas être dépassée.

Et c'est sans inclure les divers frais qui peuvent venir s'ajouter impunément par le prêteur, et qui à nos yeux représentent une échappatoire criant pour contourner le taux d'intérêt fixé par le code criminel et qu'il faudra bien adresser plus tôt que plus tard !

UN PROJET DE LOI À ADOPTER ?

... à moins que le projet de loi S-239 soit la voie à suivre !

Le projet de loi S-239 présentement en 2^e lecture propose d'aller plus loin, mais en tenant compte des conditions financières en cours en proposant un taux effectif de base de 20%. À ce taux, on y ajouterait le Taux cible en cours de la Banque du Canada.

Aujourd'hui le taux cible est établi 3,25% au moment de cette soumission, avec une tendance à la hausse. En appliquant cette formule, on arrive au taux d'intérêt effectif suivant :

$$\begin{array}{rcc} \text{Taux de base} + & \text{Taux cible} = & \text{Taux d'intérêt effectif} \\ 20\% & 3,25\% & \mathbf{23,50\%} \end{array}$$

Ce taux effectif se traduit, dans certaines circonstances, par un **taux d'intérêt nominal de 21,3%**. On dit bien dans certaines circonstances, car ici, rien n'est simple...

LÀ OÙ ÇA SE COMPLIQUE...

... pour le consommateur et même pour les conseillers financiers !

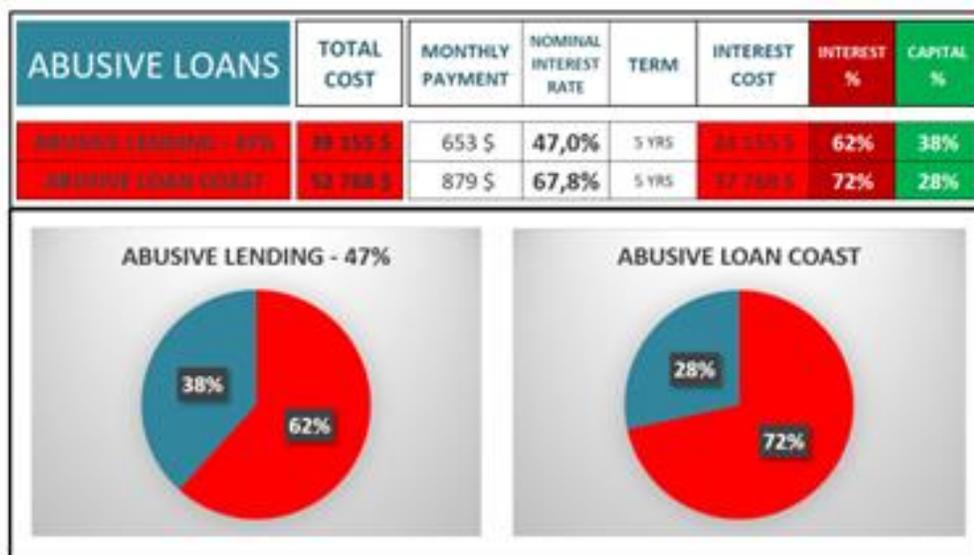
Bien qu'il semble à première vue raisonnable, un tel taux pourrait rendre dans certaines situations le taux des émetteurs de cartes de crédit usuaire s'il devait être adopté sous le code criminel ! Est-ce que le projet de loi S-239 va trop loin ? Peut-être...

En effet, plusieurs facteurs (problèmes) entrent en jeu pour déterminer si le taux d'intérêt chargé pour un prêt tombe sous le code criminel. Et c'est en y perdre sa chemise !

Ainsi, là où ça se complique drôlement pour le consommateur :

- Le taux effectif sous le code ne correspond pas directement au taux nominal affiché par la grande majorité des prêteurs, incluant les banques et les émetteurs de carte de crédit. Le consommateur ne se doute pas qu'il doit comparer des pommes avec des oranges. **Problème no 1**. Mais le consommateur n'a encore rien vu...
- **Problème no 2** ? Le taux effectif est directement impacté par les conditions de remboursement et on parle ici du terme offert. Ainsi, un prêt au taux nominal de 20% remboursable sur 60 jrs a un taux effectif plus élevé que si le même prêt était remboursable sur 60 mois. Ça veut dire que sous certains termes de remboursement un prêt à un taux nominal de 20% n'aura pas le même taux effectif ! En d'autres mots, au-delà d'un certain terme, le prêt aurait un taux effectif légal ; et sous un terme donné, le même prêt présente un taux d'intérêt effectif criminel sous le code canadien ! Est-ce que ça aide le consommateur canadien à s'y retrouver ?

- **Problème no 3 ?** La définition même du mot « intérêt » sous le code. Sous le code le taux d'intérêt effectif inclut l'ensemble des frais de tous genres, y compris les agios, commissions, pénalités et indemnités, qui sont payés ou payables à qui que ce soit par l'emprunteur ou pour son compte, en contrepartie du capital prêté ou à prêter. Pardon ? Ça veut dire quoi en langage de tous les jours ?
- Par exemple, revoyons les coûts d'emprunt plus qu'abusifs pour le prêt au taux nominal de 47% décrit à la page 5, et qui inclut des frais d'assurance-protection excessifs en soi. Ici, le paiement mensuel incluant ces frais se traduit par un taux nominal de 67,8 % !



- Et si, dans l'exemple ci-haut, on traduit maintenant ce taux nominal de 67,8% en taux effectif ? On arrive ici à un taux effectif plus qu'abusif de 93,3 % !

ABUSIVE LOANS	NOMINAL RATE (APR)	EFFECTIVE RATE (EAR)	INTEREST RATE (SPREAD)
MAX LEGAL RATE - 47,9%	47,9%	60,0%	12,10%
WITH LOAN PROTECTION	67,75%	93,3%	25,55%

En fait, faut s'y connaître pour calculer le taux d'intérêt effectif car il est calculé « conformément aux règles et pratiques actuarielles généralement admises »! En d'autres mots, comment l'utilisation du taux d'intérêt effectif peut être un guide pour le consommateur s'il ne peut pas arriver à le « traduire » en taux nominal et ainsi le comparer au taux affiché par les prêteurs ? Bref, il y a place pour ajouter le besoin de simplification dans le cadre de cette consultation. **Notre recommandation principale est que le taux criminel fixé devrait être tout simplement un taux NOMINAL que tous utilisent et comprennent, tant les consommateurs, les conseillers financiers et institutions financières.**

PLUSIEURS QUESTIONS...

Plusieurs pistes de réflexion et de solutions !

Les réponses aux questions soulevées par cette consultation sont inspirées directement de notre expérience terrain avec une clientèle socialement et économiquement vulnérable

Le taux d'intérêt criminel devrait-il être fixe ou devrait-il être établi en fonction des conditions du marché en vigueur? Veuillez fournir votre justification.

- ✓ Au niveau actuel de 60 %, rien ne justifie qu'il soit établi en fonction des conditions du marché en vigueur !
- ✓ En revanche, si le taux criminel devait être ramené à un niveau acceptable pour le consommateur alors oui, on peut imaginer une formule similaire à d'autres formes de prêt, c'est-à-dire « Taux préférentiel + Taux nominal criminel »
- ✓ Le problème est que pour le commun des mortels, on compare des pommes avec des oranges !
 - On croit que le taux criminel de 60% est un taux nominal... ce qui n'est pas le cas.
 - La période de remboursement affecte le taux effectif ; ce qui veut dire que pour un taux nominal annuel peut être légal si le prêt est remboursé sur une plus grande période... mais criminel si cette période est courte !
 - **Comme on l'a démontré cependant, plus le terme d'un prêt est long, plus les frais encourus sont exorbitants pour le consommateur !**
- ✓ On nous rappelle que ce taux fût établi par le gouvernement du Canada à une époque, en 1980, où le taux cible de la Banque du Canada était de 21%, soit un différentiel de 39% avec le taux criminel ; aujourd'hui le taux cible est établi 3,25% au moment de cette soumission avec une tendance à la hausse. Sous ses conditions :
 - $3,25\% + 39\% = 42,25\%$ effectif
- ✓ Donc, taux criminel établi par le gouvernement du Canada devrait utiliser un taux nominal, un taux avec lequel les consommateurs sont habitués ; le taux devrait tenir compte des conditions du marché afin d'être consistant et conséquent pour le consommateur. On propose donc la formule suivante :

$$\underline{\text{Taux nominal de base}} + \underline{\text{Taux cible}} = \underline{\text{Taux criminel}}$$

- ✓ Le Centre EBO propose que le gouvernement ne considère pas un taux annuel nominal de base qui dépasse 30% qui nous apparaît raisonnable, peu importe les conditions générales et historiques du marché. Ainsi, le taux criminel serait, au moment d'écrire cette soumission et en utilisant la formule recommandée :

$$\begin{array}{ccc} \underline{\text{Taux nominal de base}} & + & \underline{\text{Taux cible}} & = & \underline{\text{Taux criminel}} \\ \mathbf{30\%} & & \mathbf{3,25\%} & & \mathbf{33,25\%} \end{array}$$

- Notez que ce **Taux criminel nominal** de 33,25% équivaut à taux effectif de 38,8%, ce qui est une amélioration substantielle pour le consommateur ; et pourrait assurer la viabilité des prêteurs sur salaire qui sont malheureusement encore une des seules options pour bien des personnes vulnérables économiquement.
 - Un prêteur ne pourrait pas charger au consommateur un taux au-delà du taux criminel de 33,25% APR
 - Dans des conditions extrêmes comme on a brièvement connu en 1980, le taux criminel nominal aurait donc été de 30% + 21%, soit 51%. Les prêteurs sur salaires saliveraient certes, mais ça aurait été de très courte durée...
 - Car en réalité, le taux cible moyen de la Banque du Canada depuis 1980 a été de l'ordre de seulement 2 % en moyenne ; ce qui équivaut à un taux nominal de 32% ou 37% effectif)
 - **De fait, ce taux effectif de 37% n'est pas si loin du taux effectif d'une carte de crédit (22 à 28 %)**
- ✓ À l'autre « extrême », si l'on considère le taux cible de 0,25% que nous avons connu ces dernières années, le taux criminel aurait été de 30,25%, soit environ 35% effectif.

Dans quelle mesure le taux d'intérêt facturé par les prêteurs parallèles sur les prêts remboursables par versements à coût élevé reflètent-ils la solvabilité de l'emprunteur?

- ✓ On accepte l'argument que plus souvent qu'en général, les cotes de crédit des emprunteurs ne sont pas des plus reluisantes et peut sembler plus à risque
- ✓ Par ailleurs certains emprunteurs qui ont une mauvaise cote de crédit (ou pas d'historique de crédit comme de nombreux nouveaux arrivants par exemple) ont un profil financier actuel qui ne reflète plus leur solvabilité au moment de la demande de prêt ; car pour plusieurs, et nous avons rencontré bon nombres de ces personnes et familles, leur situation personnelle et financière peut s'être grandement améliorée (nouvel emploi, budget équilibré, etc), ce qui crée alors une certaine injustice. Nous croyons donc que le dossier de crédit d'un consommateur ne devrait pas être le seul facteur déterminant le taux d'intérêt chargé pour un emprunt

Pour quelles raisons les consommateurs de produits et services financiers accèdent-ils à des prêts remboursables par versements à coût élevé?

- ✓ Elles sont nombreuses et largement connues. Ensemble, ces raisons représentent une formule pour imposer des conditions d'emprunt abusives :
 - Pas d'autres options pour emprunter
 - Pas conscient du coût réel au moment de l'emprunt
 - Facilement accessibles (trop ?)
 - Victime d'une forme de publicité trompeuse (tel que décrit précédemment)

Quelles sont les répercussions des prêts remboursables par versements à coût élevé sur le bien-être financier et la résilience financière des Canadiens?

- ✓ Selon notre expérience terrain, il peut être très élevé car très souvent, le consommateur va être pris avec un tel prêt pendant plusieurs années, réduisant ou éliminant sa capacité d'emprunt (et par ricochet sa capacité d'épargne) pendant cette période
- ✓ Et comme nous l'avons démontré, les frais d'intérêt encouru est de l'argent que le consommateur ne peut utiliser pour améliorer son bien-être financier ou de résilience financière
 - Stressé ; tension dans le couple, avec les enfants
 - Moins d'argent pouvant aller à la réduction de son niveau d'endettement
 - Généralement peu ou pas d'argent pouvant aller vers l'épargne à court terme :
 - Fonds de roulement pour faire face aux dépenses usuelles et ponctuelles (ex. entretien d'auto, rentrée scolaire des enfants, anniversaires, vêtements, prescriptions)
 - Fonds d'urgence pour de véritables imprévus
 - ex. réduction de revenu (ex. : maladie, fin de contrat, perte du 2^e revenu d'appoint, retraite forcée, décès d'un conjoint, séparation)
 - Augmentation soudaine et marquée de certaines dépenses (ex. déménagement dans un logement plus cher, frais de soins de santé comme achat d'une chaise roulante)
 - Généralement peu ou pas d'argent pouvant aller vers l'épargne à moyen et long terme pour réaliser des projets importants :
 - Achat de maison
 - Épargne études pour les enfants
 - Fonds de retraite
 - Remplacement de certains biens arrivés en bout de vie utile (appareils ménagers, fournaise, climatiseur, auto, ordinateur)
 - Rénovations nécessaires (ex. problème de moisissure, accès par manque de mobilité)

Quelles répercussions la réduction du taux d'intérêt criminel aurait-elle sur la disponibilité des crédits pour les consommateurs de produits et de services financiers qui ont recours aux prêts remboursables par versements à coût élevé? La réduction du taux aurait-elle des répercussions négatives sur le consommateur de produits et de services financiers, comme la perte ou la limitation d'accès aux crédits?

- ✓ Les lois sur la protection du consommateur devraient être ajustées afin de réduire et limiter le plus possible la perte ou limitations d'accès aux crédits
- ✓ Parallèlement, on recommande fortement l'investissement par nos gouvernements dans la création ou la stimulation de la mise en place de produits financiers abordables pour les consommateurs socialement et économiquement vulnérables qui seraient les plus affectés

Quelles répercussions la réduction du taux d'intérêt criminel aurait-elle sur les produits de crédit autres que les prêts remboursables par versements à coût élevé?

- ✓ Le marché se réajusterait en développant des modèles d'affaires adaptés à la nouvelle réalité ; en développant des partenariats stratégiques les rendant viables tout en répondant mieux aux besoins et réalités des personnes les plus touchées par un taux plus bas
- ✓ Il y a déjà certaines initiatives qui démontrent ce désir d'innover et de se démarquer tel Koho (Koho.ca) qui se décrit comme une entreprise de technologie financière fondée sur la conviction qu'il existe une meilleure alternative bancaire et même aux prêteurs sur salaire ; leur produit « Paie instantanée » en partenariat avec Mastercard et employeurs intéressés, permet aux employés d'accéder d'encaisser quotidiennement jusqu'à 50 % de leur salaire gagné sans intérêt ou frais cachés. C'est une lame à deux tranchants pour le consommateur bien sûr, car c'est pelleter par en avant des problèmes de liquidité vers l'avant qui ne vont pas disparaître. La consultation budgétaire offerte gratuitement par le Centre d'éducation financière EBO permet depuis 1979 de conseiller et guider ces personnes vers l'équilibre budgétaire et un niveau plus grand de résilience et de bien-être financier.
- ✓ Ou encore mieux : le programme Fonds d'entraide Desjardins de micro-prêt communautaire sans intérêt (500 \$ à 1 500 \$) remboursable sur 12 mois et selon la capacité de remboursement ; associée à une consultation budgétaire, elle permet de faire face à une urgence ou pour améliorer sa qualité de vie et de bâtir sa résilience financière. Un programme éprouvé, financé et appuyé par une institution financière (Desjardins) et administré par un organisme communautaire (comme EBO qui est dédié à l'autonomie et la résilience financière depuis 43 ans!). Ce programme existe depuis plus de 20 ans à l'échelle du Québec, à Ottawa et plus récemment dans l'Est ontarien!

Comment le gouvernement du Canada, l'ACFC y compris, peut-il améliorer l'éducation financière et la sensibilisation à l'égard des prêts remboursables par versements à coût élevé, dans le but d'habiliter et de protéger davantage les Canadiens afin qu'ils puissent prendre des décisions financières éclairées?

- ✓ Dans l'esprit de collaboration qui émane de la stratégie nationale en matière de littératie financière :
 - Organiser, chapeauter et coordonner une rencontre sur invitation seulement des joueurs-clés concerné par cette question et qui ont émis des pistes de solution prometteuses, afin d'élaborer un plan d'action qui irait au-delà de la simple réduction du taux d'intérêt criminel et viserait un plus grand niveau de résilience face à des taux d'intérêt élevés ou excessifs et autres formes d'abus qui les entourent.
- ✓ En effet, à elle seule, le gouvernement et l'ACFC ne peuvent prendre sur leurs épaules cette mission. C'est en collaborant particulièrement sur le terrain avec les organismes communautaires œuvrant auprès des clientèles les plus vulnérables socialement et économiquement qu'on y arrivera.
- ✓ C'est pourquoi le gouvernement fédéral, en collaboration avec les gouvernements provinciaux, doit tendre à donner les moyens et les ressources financières nécessaires et soutenues à des organismes sur le terrain, pour effectuer sur une base soutenue et continue le travail d'éducation, de sensibilisation et de prévention qui contribuera à un plus grand niveau de résilience financière chez nos populations les plus à risque.
- ✓ Par le biais de l'ACFC, on pourrait développer et lancer une campagne d'information et de prévention national à volets multiples ; et pourquoi pas, en faire le thème principal du Mois de la littératie financière en 2023 !
- ✓ L'ACFC pourrait faire utiliser davantage les réseaux de littératie financières mis sur pied à travers le pays depuis 10-15 ans pour être des courroies de transmission dans leurs provinces respectives ;
- ✓ Dans la mesure où ils existent, l'ACFC peut collaborer activement avec les organismes qui travaillent aux premières lignes et en partenariat avec d'autres organismes et organisations locales qui offrent des services de consultation, de coaching financier individuel et en groupe, afin de permettre à de plus en plus de Canadiens et canadiennes d'augmenter leur niveau d'autonomie et de résilience financière sur le crédit, les taux d'intérêt, etc.

Car à la racine du problème, dans un contexte plus large, il y a des centaines de milliers de Canadiennes et Canadiens dont le niveau d'autonomie et de résilience financière demeure très bas...

Et ultimement, ce n'est qu'en augmentant leur niveau de résilience et de vulnérabilité qu'on réussira du même coup à réduire la dépendance aux prêteurs sur salaire ! Bref, faire monter la marée pour faire monter tous les bateaux !

Mais atteindre ce but est la réalisation d'une vision à long terme sur laquelle il faut se dévouer chaque jour ! C'est ce que fait le Centre EBO sur le terrain depuis 43 ans... un travail qui demeure constant tant il y a à faire.

Est-ce qu'il y a une raison d'être aux prêteurs sur salaire ou pour des prêts par versements à coût élevé ? Malheureusement, c'est encore, pour toutes sortes de raisons, un mal nécessaire...

On ne peut viser qu'à trouver un nouvel équilibre entre l'existence de ces prêteurs et le bien-être financier d'une population économiquement vulnérable. Et la réduction des coûts extrêmes d'intérêt tel que recommandé est un pas concret dans cette direction.

Et rappelons-le, tout en utilisant d'autres avenues pour amener de plus en plus de Canadiens et Canadiennes à être plus résilient financièrement pour eux et leurs familles, de façon à améliorer une meilleure santé financière et qualité de vie.

Bref, on doit aussi amener sur le terrain de plus en plus de Canadiens et Canadiennes à atteindre un niveau d'autonomie financière tel que le besoin de recourir à de tels prêteurs et de tels prêts s'en trouve réduit considérablement, et dans plusieurs cas, éliminer.

À EBO, on le voit et le dit à nos clients : la meilleure façon d'éviter les pièges de ces prêts usuraires... est de planifier et gérer son argent de façon à éviter d'avoir à emprunter à ses sources de dernier recours ! Le Canada a besoin d'un leader pour porter cette vision.

Nous souhaitons que
l'ACFC soit le porte-étendard d'une vision
où la population canadienne peut aspirer à
un plus grand niveau d'autonomie et de résilience financière
par **l'adoption d'une saine gestion de son argent**
en collaboration avec un réseau national d'organisations dédiées à cette mission
« Parce que la vie est plus qu'une question d'argent... »



ANNEXE

Un centre dédié à l'atteinte de l'autonomie et de la résilience financière

CENTRE D'ÉDUCATION FINANCIÈRE EBO

L'AUTONOMIE ET RÉSILIENCE FINANCIÈRE PAR UNE SAINE GESTION DE SON ARGENT

« Parce que la vie est plus qu'une question d'argent... »



Depuis 1979, nous accompagnons une population socio-économiquement vulnérable et qui fait face à une situation financière précaire et désire une meilleure qualité de vie. Notre **mission** : Contrer l'exploitation financière des consommateurs et l'endettement des individus et des familles.

MODÈLE D'INTERVENTION

Nos interventions, éprouvées dans la communauté depuis plus de 40 ans, contribue directement au **bien-être financier** d'une tranche *grandissante* de la population socio-économiquement vulnérable et contribue concrètement à une plus grande **autonomie financière** par :

- la **consultation et le coaching** budgétaire ainsi que la défense des droits du consommateur
- l'**éducation** financière qui allie information, prévention et sensibilisation
- notre **service d'impôt** et l'accès au maximum des bénéfices et crédits auxquels elle a droit

Le Centre d'éducation EBO est aujourd'hui...

- ✓ Un **participant** et contributeur à la promotion et l'avancement de l'autonomie financière
- ✓ Un **catalyseur** de partenariats autour de projets novateurs d'éducation financière
- ✓ Un **porte-parole** pour les personnes socio-économiquement vulnérables dans notre société
- ✓ Un **centre** accessible, avec un siège social et plusieurs points de service satellites
- ✓ Un **modèle** d'organisme communautaire visant l'autonomie et la résilience financière au pays
- ✓ Un centre de **ressources** et de conseils pour les intervenants communautaires

APPROCHE

Nous avons 40 ans d'expérience à écouter des personnes aux prises avec des difficultés financières, et souvent imprévues. Parmi elles, un grand nombre de **personnes à faible revenu**, de **femmes à la tête de famille monoparentale** et de **nouveaux arrivants**, particulièrement les travailleurs aux emplois précaires (« gig economy ») touchés par la pandémie.

- Nous avons une approche sans jugement et respectons les réalités de chaque personne.
- La personne choisit ce qui lui convient le mieux après avoir examiné de façon impartiale l'ensemble de sa situation, afin de prendre des décisions financières éclairées
- L'appui peut se poursuivre aussi longtemps que le besoin existe.

SAINE GESTION DE SON ARGENT

La meilleure prévention contre l'endettement et les prêts à taux excessifs !

La pandémie a accentué la précarité financière dans laquelle un grand nombre d'individus et de familles se retrouvaient... avant la pandémie. Et c'est une population déjà vulnérable qui a dû faire face aux plus grands défis financiers. Pour celle-ci, le stress financier a augmenté en flèche!

Le Centre d'éducation financière EBO a donc lancé en 2020 un programme de coaching budgétaire afin d'augmenter le niveau d'autonomie et de résilience financière des personnes économiquement vulnérables et basé sur notre approche d'intervention et axé sur les **connaissances**, les **compétences** et les changements de **comportement** requis pour la prise en charge de sa santé financière. L'objectif :

**Augmenter le niveau d'AUTONOMIE FINANCIÈRE par
l'adoption d'une **planification et gestion budgétaire**
pour un plus grand bien-être financier et inclusion sociale**

Avec les bons outils et la bonne approche, on peut amener la majorité des personnes à revenu modeste vers des changements de comportement durables, une plus grande prise en charge de leur santé financière et un plus grand niveau d'autonomie et résilience financière.

IMPACT

Le programme a eu un impact sur le niveau de **stress financier (-45%)**, le niveau de **confiance (+38%)** en sa capacité à gérer son argent, le niveau de **motivation (9/10)**, une **attitude plus positive (+58%)** envers la gestion de son argent, sans compter une forte augmentation du **niveau d'autonomie et résilience financière (+96%)** ! En quelques rencontres, 25% des participants sont devenus autonomes financièrement et une autre tranche de 50% a exprimé une forte volonté à poursuivre leur prise en charge, en voyant les bénéfices potentiels :

- ✓ La maîtrise et/ou la baisse de son niveau d'endettement... et la création d'épargne !
- ✓ Le maintien d'un budget équilibré et la mise en place d'un meilleur style de vie
- ✓ La formulation et l'atteinte de leurs objectifs
- ✓ Des connaissances accrues sur les produits financiers dont ils ont vraiment besoin
- ✓ La confiance de faire de meilleurs choix en tant que consommateur

Car c'est indéniablement par la **prise en charge de ses finances** que découlent TOUS les autres **bénéfices financiers et personnels**, que ce soit au niveau de l'**endettement** ou encore de l'**épargne** ; la prise en charge de son budget fait de nous automatiquement un meilleur consommateur, capable de faire des choix responsables et éclairés, selon sa réalité et ses moyens, de même que selon ses priorités et ses objectifs.

Pour nous au Centre d'éducation financière EBO, l'atteinte d'une plus grand bien-être financier et d'une meilleure qualité de vie passe fondamentalement par la prise en charge de son budget.

AUTONOMIE FINANCIÈRE

Se donner un plus grand niveau de résilience financière

Nous plaçons l'atteinte d'un plus grand niveau d'autonomie financière par la prise en charge de son budget au cœur de la vie financière des Canadiens et Canadiennes, et particulièrement parmi les personnes les plus vulnérables socialement et économiquement.

AUTONOMIE FINANCIÈRE

Pour nous, l'autonomie financière mène au bien-être financier qui est le niveau auquel vous pouvez répondre confortablement à tous vos engagements et besoins financiers actuels tout en ayant la résilience financière nécessaire pour continuer de le faire à l'avenir.

Il s'agit d'avoir le contrôle de vos finances, de pouvoir absorber un revers financier, d'être sur la bonne voie pour atteindre vos objectifs financiers et, surtout, d'avoir la liberté financière de faire des choix qui vous permettent de profiter de la vie.

Généralement, les personnes dont le niveau de bien-être financier est élevé ne sont pas stressées par l'argent et sont capables de faire face à des dépenses imprévues. Un meilleur bien-être financier est associé à une meilleure santé mentale et physique.

L'AUTONOMIE/RÉSILIENCE FINANCIÈRE c'est

l'adoption d'une planification et gestion budgétaire **saine, régulière et simplifiée** améliorant le bien-être économique et pavant la voie à l'inclusion financière et sociale

le Centre EBO tient à mesurer le niveau d'autonomie et de résilience financière de la personne, et basé sur :

1. La **FONDATION**, reliée au Savoir-Être (et qui se reflète dans le niveau de stress financier)
2. La **DÉMARCHE** reliée aux Savoirs (et qui se reflète dans le niveau de motivation)
3. Les **OUTILS**, reliés au Savoir-Faire (et qui se reflète dans la maîtrise de ses finances)

La **PRISE en CHARGE** visant l'autonomie et la résilience financière tient compte des trois savoirs :

SAVOIR CONNAISSANCES <u>pertinentes</u> à acquérir	SAVOIR-FAIRE COMPÉTENCES <u>requis</u> es à développer	SAVOIR-ÊTRE COMPORTEMENTS <u>Intégrés</u> à adopter
---	---	--

